

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 28 Mai 2018**

**Objet**

**Subvention à  
l'Association  
ARTELI - Année  
2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –  
Mme VELU à M. CALT**

**Absent Excusé :**

**M. BELLOC**

**Absente :**

**Mme CAGNIN**

**Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient les émergences citoyennes œuvrant à l'intérêt général qui interviennent plus particulièrement sur le territoire communal à travers la pratique artistique et la sensibilisation à l'art.

L'association ARTELI développe des projets innovants et créatifs, en lien avec les arts plastiques avec comme missions premières de promouvoir l'expression artistique, de fédérer les personnes et de créer du lien entre les structures du territoire.

En 2017, l'association qui compte 217 adhérents a animé 7 ateliers hebdomadaires suivis par une soixantaine d'enfants, adolescents et adultes. L'association a développé une trentaine de projets spécifiques autour des arts plastiques et loisirs créatifs en organisant notamment des expositions à la médiathèque et à la M.270. L'association a également participé à de nombreux événements sur la ville tels que : la fête de l'été, le carnaval, le forum et le festival de la petite enfance, le forum des associations, le marché de Noël.

En 2018, l'association proposera parallèlement aux ateliers hebdomadaires, des ateliers artistiques à l'EPHAD de la pastourelle, divers projets en lien avec les manifestations culturelles locales ainsi que des stages en direction des enfants.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association Arteli une subvention de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association Arteli ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2017 et son budget prévisionnel 2018 ;

Vu le budget primitif ;

Vu l'avis de la Commission Culture du mercredi 16 mai 2018 ;

Considérant que l'Association Arteli contribue activement à la pratique artistique sur le territoire de Floirac,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 3 500 € (trois mille cinq cents euros) de subvention à l'Association Arteli pour 2018.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

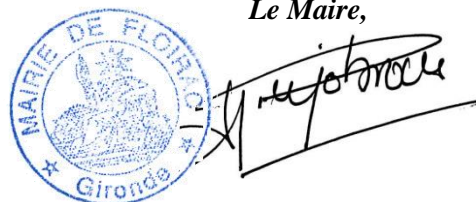
*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018**

**Le Maire,**



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	